

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 13 Conseillers présents : 9 Conseillers votants : 12

Présents : Jean-Michel TARIN, Frédéric ALLIER, Bernard BREYTON, Annette CHAMONTIN, Stéphane ROUX, Yves PESENTI, Claire VORON, Alexandre BONNIER, Alexandra POILBLANC,

Absents : Pascal GIVERT, Robert JUGE a donné pouvoir à Jean-Michel TARIN, Roger POIZAT a donné pouvoir à Bernard BREYTON, Mélanie RECOLLIN-BELLON a donné pouvoir Annette CHAMONTIN

Secrétaire de Séance : Alexandra POILBLANC

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2021 : approuvé à l'unanimité.

Alexandra Poilblanc s'abstient car elle était absente.

Claire Voron demande que des remerciements soient transmises au Parc du Vercors pour la subvention obtenue pour les travaux de rénovation de Crobache. Il est aussi précisé l'intention d'organiser l'inauguration du refuge au cours du 1^{er} semestre 2022.

1 - RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET DE LA VOIRIE DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

Rapporteur : Yves Pesenti

Le 7 août 2021, le centre du bourg de la Chapelle en Vercors a connu des pluies violentes. Le réseau d'eaux pluviales s'est mis rapidement en charge. Au niveau de la place de l'hôtel de ville, l'eau ne pouvant pas s'écouler normalement, l'eau s'est infiltrée entre l'enrobé et les couches de fondation de la route entraînant des déformations de la voirie. Cette place située au cœur du village est utilisée comme une zone de parking pour les commerces qui bordent la place.

Dans les semaines qui ont suivi les intempéries, la Commune de la Chapelle en Vercors a procédé au curage des réseaux et à une inspection caméra des réseaux situés sous la place. Il en ressort que le réseau d'eaux pluviales doit être repris car il est fortement endommagé. La réfection de ces réseaux apparaît indispensable avant de reprendre la voirie.

Un premier chiffrage réalisé par le Cabinet BEAUR estimé les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales à 45 000 € HT. Des imprévus à hauteur de 10 % sont également ajoutés. D'autre part, l'entreprise Cheval a estimé les travaux de réfection de chaussée à 41 064 € HT. Des imprévus à hauteur de 10 % sont également ajoutés.

Le Maire propose donc de solliciter le fonds intempéries des aides aux territoires du Département de la Drôme pour la partie de l'opération relatives à la voirie dans un premier

temps. D'autres demandes de financement seront ensuite déposées auprès des autres financeurs (DETR, Agence de l'Eau...)

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Reprise réseaux eaux pluviales + imprévus 10 %+ honoraires	54 835 €	En attente financement réfection réseaux et honoraires	43 868 €	43,8 %
Réfection de la voirie + imprévus 10 %	45 165 €	Département – Fonds intempéries 40 %	18 066 €	18,1 %
		Préfecture Drôme – DETR 40 %	18 066€	18,1 %
		Fonds Propres	20 000 €	20,00 %
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve le programme de travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales et de voirie de la place de l'Hôtel de Ville pour un montant estimé de 100 000 € HT ;
- sollicite pour les travaux de voirie auprès du Département une subvention au titre du fonds intempéries des aides aux territoires ;
- sollicite de l'Etat au titre de l'exercice 2021 une Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) et/ou DSIL au taux le plus élevé pour les travaux de voirie ;
- sollicite les financements les plus élevés possibles auprès des autres financeurs institutionnels (Agence de l'Eau, ...) pour les travaux de réparation des réseaux d'eaux pluviales,
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et aux demandes de subventions,

Annette Chamontin note que des travaux ont déjà été réalisés mais qu'il y a peu de suivi et d'entretien du réseau d'eaux pluviales . Elle propose de faire appel aux connaissances des habitants. Les élus partagent la volonté de suivre les travaux mais également l'entretien du réseau sur le moyen terme.

SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Rapporteur : Yves Pesenti

La Commune a lancé le 23 septembre la consultation pour choisir un prestataire pour réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales afin :

- de mettre à jour les plans des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales sous SIG
- de réaliser un diagnostic des réseaux existants
- d'améliorer la connaissance de l'état structurel et fonctionnel des ouvrages
- de disposer d'un outil de gestion et de définir un programme pluriannuel de travaux sur les 10-20 ans à venir en adéquation avec ses besoins, le développement du territoire, la protection des milieux naturels, les obligations réglementaires et ses capacités financières.
- de trouver des solutions d'aménagement pour un secteur constructible et problématique en matière de gestion des eaux pluviales.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

NATURE DES ETUDES	PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT – ESTIMATION SOMMAIRE							
	MONTANT DES ETUDES EHT	AGENCE DE L'EAU			DEPARTEMENT DE LA DROME			PART COMMUNALE
		Assiette éligible	%	Subventions	Assiette éligible	%	Subventions	Montant EHT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 000,00 €	5 000,00 €	50 %	2 500,00 €	5 000,00 €	30 %	1 500,00 €	1 000,00 €
Schéma directeur d'eau pluviale	24 000,00 €	24 000,00 €	50 %	12 000,00 €	24 000,00 €	30 %	7 200,00 €	4 800,00 €
Travaux de curage des réseaux et/ou d'inspections télévisuelles	6 000,00 €	6 000,00 €	50 %	3 000,00 €	6 000,00 €	30 %	1 800,00 €	1 200,00 €
Aléas (10%)	3 000,00 €	3 000,00 €	50 %	1 500,00 €	3 000,00 €	30 %	900,00 €	600,00 €
TOTAL (EHT)	38 000,00 €		50,00 %	19 000,00 €		30,00 %	11 400,00 €	7 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'estimation financière globale de l'opération de réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales établie à 38 000 € HT,
- sollicite les financements les plus élevés possibles auprès des financeurs institutionnels (Agence de l'Eau, Département),
- demande au département de la Drôme, assistant du maître d'ouvrage, de poursuivre sa mission et de produire les documents nécessaires à la demande de subventions,

CONVENTION CAUE-CCRV POUR LA RÉHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La communauté de communes du Royans-Vercors gère la piscine intercommunale de La-Chapelle-en-Vercors. Particulièrement bien située, en plein cœur du centre-bourg, elle bénéficie d'une bonne orientation et d'un environnement paysager de qualité. Le jardin de ville ombragé avec espace de jeux et parking, qui jouxte la piscine ; se prolonge visuellement côté Est par une vaste prairie (propriété privée) ouverte sur le grand paysage.

La volonté de la communauté de communes du Royans-Vercors et de la commune de La-Chapelle-en-Vercors est donc de lancer un projet de restructuration complète de la piscine et des espaces publics attenants en phase opérationnelle.

La communauté de communes du Royans Vercors est ainsi le maître d'ouvrage de cette mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour son propre compte et celui de la commune de La-Chapelle-en-Vercors. Elle confie cette mission au CAUE de la Drôme afin de l'aider dans la mise en œuvre de ce projet.

Pour la réalisation des objectifs de la présente convention, les signataires conviennent d'une mise en commun de leurs moyens.

La Communauté de Communes du Royans-Vercors assure la commande et procède au règlement de la mission d'accompagnement du CAUE, soit une participation de 4 740 €, représentant la totalité de la mission, soit 12 jours de travail.

La commune de La-Chapelle-en-Vercors verse à la Communauté de communes du Royans-Vercors, une participation de 1 580 €, représentant 4 jours de travail.

Le Maire fait lecture du projet de convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE et de la convention de financement entre la CCRV et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'accompagnement avec le CAUE de la Drôme pour la réhabilitation de la piscine de la Chapelle en Vercors et la convention de financement entre la CCRV et la Commune,

Alexandra Poilblanc s'interroge sur l'articulation de ce projet avec le programme Petites Villes de Demain. Claire Voron demande que les habitants soient consultés

La réflexion sur les espaces publics concernera également les locaux de la Perception qui seront libérés à partir du 1^{er} janvier 2022.

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT PEFC POUR 5 ANS

Rapporteur : Yves Pesenti

L'adhésion à PEFC Rhône-Alpes pour 5 ans qui a été souscrite en 2017 est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Commune doit procéder au renouvellement de cette adhésion pour les 5 prochaines années à venir, soit pour la période 2022-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- d'adhérer à la politique de qualité de gestion forestière durable définie par PEFC Rhône-Alpes, et ce jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- de s'engager jusqu'à cette date à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Rhône-Alpes engagé dans la politique de qualité de gestion forestière durable de PEFC Rhône-Alpes.
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire.
- de s'engager jusqu'à cette date à faciliter la mission de PEFC Rhône-Alpes et de l'organisme certificateur amené à effectuer des sondages de conformité dans les forêts certifiées, et les autorise à cet effet, à titre strictement confidentiel, à consulter le document de gestion attaché à sa forêt.
- d'accepter que l'adhésion de la Commune soit rendue publique.
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune.
- de s'engager à respecter les statuts et notamment à payer une cotisation pour les 5 années.

Yves Pesenti rappelle que la certification PEFC permet d'obtenir des subventions pour les travaux sylvicoles.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES MARMOTTONS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS PÉRISCOLAIRES POUR 2021 - 2022

Rapporteur : Frédéric Allier

Frédéric ALLIER, conseiller municipal, présente la convention de partenariat entre la Maison de l'Aventure et la Commune de la Chapelle en Vercors relative à l'accueil de loisirs « les Marmottons » les mercredis pour la période scolaire de 2021-2022 soit du mercredi 8 septembre 2021 au mercredi 6 juillet 2022 soit 26 journées d'accueil.

A compter de cette année, les cinq communes du Vercors Drôme cofinancent le service au prorata du nombre d'enfants accueillis issus de cette commune.

Sur la base de 16 enfants accueillis en moyenne, la participation financière de la Chapelle en Vercors varie entre 620 euros et 3 228 euros suivant le quotient familial des familles. La prestation de service versée par la CAF s'élève à 2 217 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Aventure pour l'accueil de loisir « les Marmottons » les mercredis de la période scolaire 2021-2022.

Le «Plan Mercredi » n'a pas abouti. A relancer.

TARIFS SALLE DES FÊTES POUR LA TROUPE DES NIGUEDOUILLE

Rapporteur : Frédéric Allier

Le Président de la Troupe des Niguedouilles sollicite l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes pour l'année scolaire 2021-2022 tous les mercredis pour leur répétition. Frédéric Allier propose de maintenir le tarif forfaitaire annuel de 150 euros.
Adopté à l'unanimité.

TARIFS DE DÉNEIGEMENT DES VOIES PRIVÉES POUR 2021-2022

Monsieur Stéphane Roux propose, sur la base de ce qui a été pratiqué les années précédentes et à l'approche de la saison hivernale 2021-2022, de définir les tarifs de déneigement des voies privées.

D'autre part, il rappelle que le village s'agrandit avec la création de nouveaux lotissements alors que les effectifs des agents communaux sont constants et que les engins de déneigement sont vieillissants. Claire Voron indique que la commission a proposé de revoir les tarifs de déneigement pour les habitations groupées car de nombreuses dérogations avaient été accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide pour l'année 2021 - 2022 d'assurer le déneigement des voies privatives par les engins habituels uniquement lors des tournées nécessaires aux voies publiques pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022.
- fixe la participation financière du déneigement des voies privées effectuées lors des tournées nécessaires aux voies publiques pour la saison d'hiver 2021-2022 comme suit :

1. Maison individuelle

➤ jusqu'à 25 mètres :	142,00 €
➤ de 26 à 50 mètres :	174,00 €
➤ de 51 à 100 mètres :	225,00 €
➤ de 101 à 150 mètres :	273,00 €
➤ de 151 à 200 mètres :	320,00 €
➤ de 201 à 250 mètres :	367,00 €
➤ de 251 à 350 mètres :	400,00 €
➤ de 351 à 500 mètres :	450,00 €

2. **Habitations groupées sur une même voie privée** - engagement obligatoire de tous les résidents- La participation sera calculée sur la base du tarif correspondant à l'habitation la plus éloignée de la voie communale, divisée par le nombre de résidents desservis par cette voie privée - facturation individuelle si absence de syndic, facturation groupée si présence de syndic .

Les demandes de passages supplémentaires ne seront en aucun cas à la charge de la collectivité. Un titre de recettes sera émis par le service financier en décembre 2021

L'acquisition de l'étrave a été reportée car la commune peut obtenir des subventions du Département si un schéma de mutualisation du déneigement est établi au niveau de l'intercommunalité.

D'autre part, Stéphane Roux rappelle que le village s'agrandit avec la création de nouveaux lotissements alors que les effectifs des agents communaux sont constants et que les engins de déneigement sont vieillissants.

TARIFS SKI DE FOND SAISON 2021 2022 POUR LE SITE DE FONT D'URLE CHAUD CLAPIER

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur le montant des redevances nordiques d'accès aux pistes de ski nordique pour la saison 2021- 2022 des espaces nordiques de Fond d'Urle – Col de Carri et désigne l'EPIC des Stations de la Drôme pour la perception et la gestion de son produit.

Un rendez vous est prévu avec le directeur des Stations de la Drôme pour faire le point sur l'équipement et l'entretien des pistes au Col de Carri.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Vente par les consorts Mazoyer de la parcelle E 918 d'une surface de 440 m² située à Gagnaires.
- Vente par la SCI les Bruyères du bâtiment implanté sur les parcelles AC 462 et AC 466 (surface de 640 m²) situées 50 chemin des Aubanneaux
- Vente par la SCI les Bruyères du bâtiment implanté sur les parcelles AC 463 et AC 466 (surface de 403 m²) situées 50 chemin des Aubanneaux
- Vente par la SCI les Bruyères du bâtiment implanté sur les parcelles AC 464, AC465 et AC 466 (surface de 981 m²) situées 50 chemin des Aubanneaux

La Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

Bernard Breyton s'interroge sur les financements pour le plan mobilité : pas de réponses précises. Vérifier si l'accès à la déchetterie est désormais interdite aux camions et aux tracteurs agricoles.

Frédéric Allier : au vu des contraintes de fabrication et de l'affluence de commande, un premier mobil home de 6 places a été commandé pour une livraison prévue début juillet 2022. Un projet d'achat d'un à deux mobile home 4 places pour une livraison en 2023 sera présenté au prochain conseil.

La saison 2021 du camping s'est bien déroulé. Pour 2022, il faut prévoir d'embaucher deux nouveaux saisonniers.

Claire Voron : Le prochain journal est prévu pour le 6 décembre. Mélanie Recollin-Bellon souhaite favoriser la rédaction au lieu de la mise en page. Des articles sur divers thèmes (fleurissement, jardin partagé, nouveaux commerçants, RPI ...) sont prévus.

Fin du conseil à 22h00.

Le Maire



La secrétaire